



# COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Conseil Municipal du mercredi 19 octobre 2022 - 18 h

Salle Georges Brassens - 16, boulevard Paul Bert

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022
- 2 - Administration générale – Aide au loyer – SAS Tout en fromage
- 3 - Administration générale – Aide au loyer - Fabienne Couture
- 4 - Administration générale – Subvention exceptionnelle à l'association La Ligue nationale contre le cancer
- 5 - Administration générale – Subvention exceptionnelle à l'association AMF - Soutien au Téléthon 2022
- 6 - Finances - Espace sportif municipal de l'Estagnol – Révision de l'autorisation de programme
- 8 - Finances - Décision modificative n°4 au budget principal de la Commune
- 9 - Administration générale – Exploitation du nouveau cinéma – Choix du mode de gestion
- 10 - Administration générale - Requalification de l'ancienne salle d'haltérophilie en Dojo
- 11 - Administration générale - Mise en accessibilité du Gymnase Rebichon
- 12 - Urbanisme - Avis sur le SCoT
- 13 - Urbanisme – Bilan de la concertation préalable en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Cavalerie
- 14 - Urbanisme – Aménagement du secteur de la Cavalerie – Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession
- 15 - Ressources humaines - Attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents de la filière sécurité pour l'année 2022
- 16 - Ressources humaines - Attribution pour l'année 2023 du régime indemnitaire aux agents des filières culture et sécurité
- 17 - Fiscalité – Taxe d'aménagement sur le territoire et fixation du taux
- 18 - Urbanisme - Dénomination de la rue desservant le lotissement « Les Terrasses de Timothée »
- 19 - Urbanisme - Extension de la ZAC de Fontenay - Approbation d'une convention de participation au financement d'équipements publics entre la Commune et M. Prak
- 20 - Urbanisme - D. I. A. non préemptées
- 21 - Information - Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales